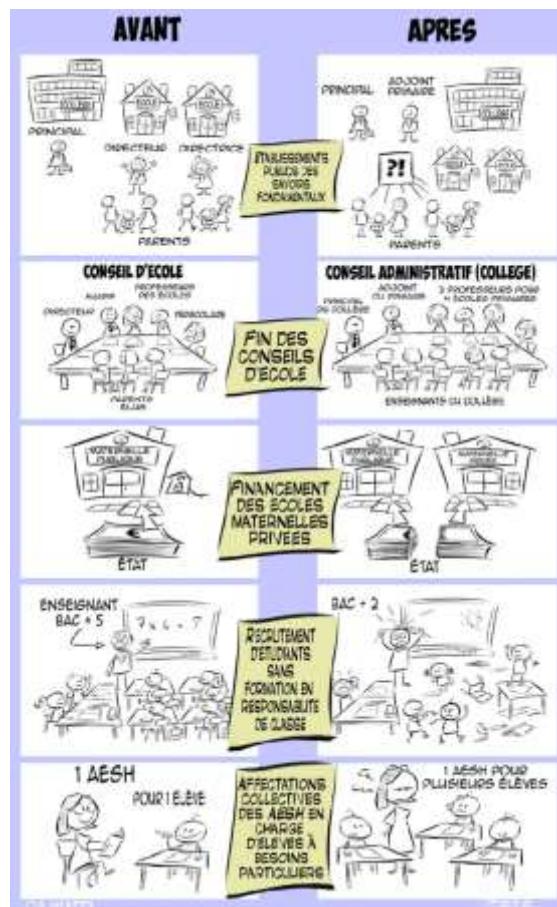


Pari Syndical 89

... il faut voir grand pour l'École ...

Tous les fils sont posés, il n'y a plus qu'à tirer, le piège peut se refermer. La politique globale du Ministre est bien de mettre au pas le corps enseignant.

Que ce soit en les obligeant à faire passer des évaluations qui ne servent à rien, que ce soit en essayant de restreindre leur liberté d'expression... jusqu'aux opérations du mouvement qui vont les contraindre à arriver sur un poste non choisi. Tel un fonctionnaire qui doit obéir, se taire, et surtout ne pas réfléchir à son métier,...



Derrière l'école de la confiance se dissimulent des modifications profondes de nos écoles.

A l'aide de mesures dispersées, c'est l'enseignant, sa professionnalité et sa capacité à effectuer des choix pédagogiques adaptés qui sont visés.

Ce sont les écoles rurales qui sont regroupées, fusionnées.

Ce sont les règles du mouvement qui sont modifiées.

C'est la liberté de parole des enseignants qui est menacée.

Mais le temps de la riposte est venu !

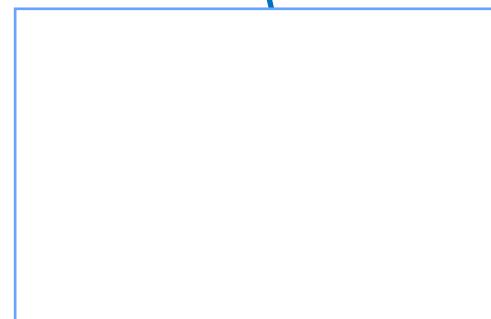
Le 19, 30 mars et 4 avril les personnels des écoles ont contesté massivement la politique éducative du ministère qui ne répond pas aux difficultés de l'école mais les aggrave.

La réponse doit être d'ampleur parce que les Enseignant.e.s ont encore le pouvoir d'agir et de s'exprimer !

Johann Goût & Nina Palacio

numéro
116
05 avril 2019

SNUipp-FS U.



le sommaire

- **Edito** P1
- **Mouvement** P2 & 3
- **Permutations** P3
- **Stage** P4
- **Syndicalisation** P4

l'agenda

STAGES

« Lecture: enjeu professionnel, enjeu de société »
avec Y. Chenouf & R. Schneider

21 mai 2019, à l'ESPE

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

15 et 16 mai, à l'ESPE

PERMANENCE MOUVEMENT

Auxerre, local du SNUipp:
Mercredi 24 avril - 14h30/16h30
Mardi 30 avril: 17h/18h30
Jeudi 2 mai: 16/18h30
ESPE, jeudi 2 mai à midi

Sens, école Rigault
Mardi 30 avril : 17h/18h30

MONTEAU PPPDC

N° ISSN: 2271-9601
Directrice de publication : M. Grignon
2, av. Courbet
89000 Auxerre
Abonnement annuel : 15€
Prix au n° : 1 €
Calendrier gratuit
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Nouvelle circulaire du mouvement départemental

Dès la parution de la circulaire mobilité, les représentants du SNUipp-FSU ont alerté sur les risques de dégradations de ces opérations.

1. Pourquoi une nouvelle circulaire cette année ?

Il s'agit clairement de la parfaite illustration de la volonté du ministère de reprendre en main les opérations de gestion des personnels qui étaient jusqu'à maintenant gérées à l'échelle des départements dans le cadre de discussions entre l'administration et les organisations syndicales. Ce ne sera pas le cas cette année puisque des points obligatoires sont imposés par le Bulletin Officiel national. Cependant, à chacun des groupes de travail, depuis janvier, les représentants du SNUipp-FSU89 ont proposé des modifications pour préserver la transparence et l'équité du mouvement.

Le SNUipp-FSU89 dénonce la mise en place de ces nouvelles modalités complexes en soulignant que les personnels administratifs ne les ont découvertes qu'en février sans pouvoir avoir accès directement au nouvel outil informatique.

2. Quelles nouveautés pour les vœux ?

Les personnels qui doivent obligatoirement participer au mouvement (collègues à titre provisoire, entrants dans le département, concernés par une mesure de carte scolaire, stagiaires 2018-2019,...) auront accès à un écran (dit écran 2) où ils devront postuler sur au moins une zone large (appelée infra). Ces zones larges sont au nombre de 5 pour le département. Le SNUipp-FSU89 a défendu un nombre de zones plus grand (15), la DASEN a maintenu 5 zones, dont certaines très larges.

Ensuite, ils auront accès à un autre écran (dit écran 1) où ils pourront formuler leurs vœux habituels. Cet écran sera le même pour **tous** les personnels souhaitant participer au mouvement. Il sera possible de formuler 30 vœux, vœux-écoles et/ou vœux géographiques (regroupements géographiques des années antérieures).

3. Quels enjeux pour ces nouveautés ?

Le principal enjeu tient à la taille de ces zones larges sur lesquelles les collègues seront. Pour faire passer la pilule, les collègues auront des points de stabilité, à partir de 3 années sur la circonscription obtenue comme s'ils étaient sur une école. Si un collègue n'obtient pas de poste en zone large, il sera affecté à titre provisoire à l'échelle du département (comme tous les collègues nommés d'office les années antérieures). Le logiciel qui les placera sur un poste non choisi devrait se baser sur les premiers vœux formulés dans l'écran 1.

C'est bien un logiciel qui traitera les demandes des collègues. Il s'agit d'une déshumanisation des opérations du mouvement.

Permanences téléphoniques : 14h30-16h30

jeudi 18 avril et vendredi 19 avril
jeudi 25 avril et vendredi 26 avril

Permanences physiques:

Au local du SNUipp / FSU:

Mercredi 24 avril - 14h30 à 16h30
Mardi 30 avril - 17h à 18h30
Jeudi 2 mai - 16h à 18h30

à l'ESPE Jeudi 2 mai le midi et de au local

à Sens, école Rigault: Mardi 30 avril - 17h-18h30

4. Nouveautés sur le barème

Concernant le barème, le Ministre a souhaité renforcer les points de prise en compte de la situation familiale.

Le SNUipp-FSU89 a demandé et obtenu que toutes les situations familiales soient traitées de façon équitable.

Le SNUipp-FSU89 regrette que l'Ancienneté Générale de Service, élément le plus équitable entre toutes et tous, « perde » de son poids dans le barème général. Même si la prise en compte de la famille est nécessaire, les collègues célibataires ne doivent pas être "pénalisés" dans leurs choix de carrière.

Le SNUipp-FSU89 se félicite que ces points qui concernent la situation familiale puissent être ENFIN appliqués aux stagiaires 2018-2019. En effet, jusqu'à présent cela n'était pas le cas, mais les élu.es du SNUipp-FSU89 ont à plusieurs reprises demandé à ce que ces collègues soient concernés par ces points au même titre que les autres.

Nous l'avons obtenu !

Nina Palacio & Benoit Foissy

Vous êtes perdu.e ?

Le SNUipp-FSU a mis en place un outil en ligne, entièrement dédié aux opérations du mouvement :

<http://e-mouvement.snuipp.fr/89>

Vous y retrouverez les règles, un calculateur de barème, les statistiques, et une fiche de contrôle à remplir pour que nous suivions votre dossier en CAPD.

Sur notre site, dès l'accueil, en haut à gauche, cliquez sur ce visuel :

Pour toute question ou remarque, contactez nous (03 86 46 00 01 ou snu89@snuipp.fr)



Ce qui ne change pas	<p><u>AGS</u>: 1 point par année (<u>situation au 31/12/18</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Handicap</u>: 150 points • <u>Intérim de direction</u>; inférieure à 6 mois: 2 points / supérieure à 6 mois : 5 points • Les enseignants affectés à titre provisoire sur un poste IME, IMPRO, ULIS, SEGPA, ITEP : bonification de 2 points par an plafonnée à 6 points (uniquement pour année consécutive dont l'année en cours)
Ce qui apparaît	<p>Point pour exercice en REP</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 points pour plus de 5 années d'exercice en REP
Ce qui change	<p><u>Ancienneté dans le poste</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 points pour 3 ans dans le même poste • 6 points pour 4 ans • 8 points pour 5 ans et plus <p><u>Mesure carte scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 points dans l'école, le RPI, la commune • 100 points dans la zone • 6 points tout poste <p><u>Rapprochement de conjoint</u> (si distance avec le lieu de travail du conjoint au moins égale à 40km) : 5 points</p> <p><u>Autorité parentale conjointe</u> : 5 points</p> <p><u>Parent isolé</u> : 5 points</p> <p>Pour l'intérim d'EREA : 2 points la 1ère année, 5 points la 2ème et 9 points la 3ème (plafonnée à 9 points)</p> <p>En cas d'égalité, discriminant : l'âge au 31/08/19</p> <p>Nouveauté: à compter de 2020, bonification au titre du caractère répété de la demande: 1 point par année si même demande en 1er voeu</p>

Permutations Nationales

Les résultats sont tombés le 5 mars. Les collègues concernés (environ 10% des collègues du département) sont aussi tombés de haut.

LES RÉSULTATS SONT CATASTROPHIQUES !

Les pires depuis plusieurs années soit seulement 17 départs sur 195 demandes, le 2ème taux de satisfaction le plus bas pour l'ensemble des dossiers et même pour les rapprochements de conjoint.

Le SNUipp-FSU dénonce cette situation qui va laisser les collègues dans des situations personnelles très lourdes à vivre au quotidien. Des séparations de conjoint avec enfants qui s'éternisent depuis 7 ou 8 ans. Des collègues qui voient leur droit à mobilité complètement bloqué.

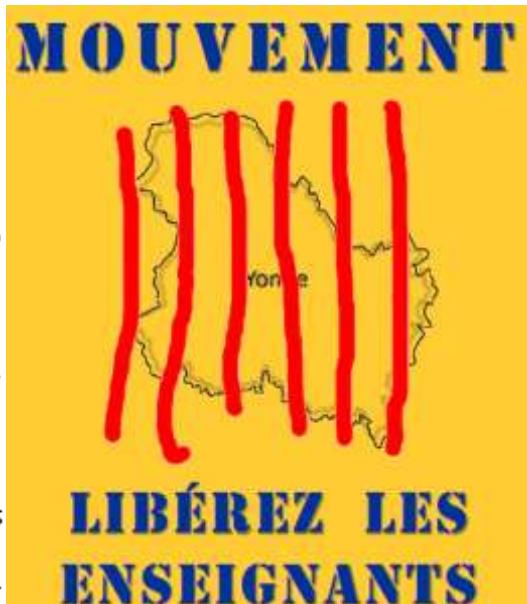
Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU 89 mène des actions (audiences DASEN, rectrice, ministère) avec les collègues pour demander une réflexion sur ce blocage.

L'an passé le nombre de stagiaires important avait permis l'attribution d'excéats.

Le SNUipp-FSU va poursuivre son action dans l'intérêt immédiat des collègues.

Le SNUipp-FSU rappelle sa demande d'une véritable réflexion partenariale quant au manque d'attractivité du département.

Ce point a été traité lors des RIS MOUVEMENT de mercredi 27 et vous pouvez trouver, sur notre site, toutes les informations pour les actions envisagées.



La lecture reprenons la main !

La lecture, un enjeu professionnel, un enjeu de société ...

Intervention d'Yvanne Chenouf (9h00-12h00) :

Yvanne Chenouf a été détachée à l'INRP, associée à l'équipe de J. Foucambert (AFL). Elle a publié de nombreux articles et analyses sur les domaines croisés de la lecture et de la littérature de jeunesse.



Les directives sur l'enseignement de la lecture font d'une technique (le déchiffrement) le préalable à tout usage de la lecture.

Comment apprendre à lire si lire n'ajoute rien à la vie d'un enfant, ne transforme rien autour de lui, ne l'ouvre pas à d'autres points de vue ? Comment penser le rapport à l'écrit pour que l'école, dans une société éducatrice, contribue à la formation de lecteurs conscients, imaginatifs et solidaires ?

Repas coopératif à l'ESPE (12h00-13h30)

Intervention de Rachel Schneider (13h30-16h30) :

Rachel Schneider est en charge du service éducatif au SNUipp National et secrétaire du SNUipp 93 :



- 1ère partie : Politique éducative de JM Blanquer, les prescriptions pluviagent...
- 2ème partie : Mais que disent "les neurosciences" sur la lecture ? Et les linguistes sur l'écrit ?
- 3ème partie : Démocratiser l'école ! Quelques pistes pour "la compréhension" en lecture.

Comme tous les personnels de la fonction publique, vous avez droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an.

Pour vous inscrire, envoyez un formulaire d'autorisation d'absence avec ce document de présentation du stage, auprès de votre IEN (avant le 21/04).

Attention, les vacances commençant le 12 avril, inscrivez-vous avant cette date !

Un repas coopératif est prévu à l'ESPE : apportez un plat salé ou sucré à partager.

Le SNUipp-FSU se charge du café et de l'apéro !



Mathilde Lancelot-Ronot



Je me syndique au

SNUipp - FSU

2018-2019

Nom: _____ Prénom: _____

Si vous changez d'état civil, précisez-le...

Adresse : _____

Poste occupé: _____ date de sortie de ESPE/IUFM/EN ____ / ____ / ____

Téléphone personnel: _____ portable : _____ courriel:@.....

<input type="checkbox"/> Instit.	<input type="checkbox"/> Prof. École	<input type="checkbox"/> PES	<input type="checkbox"/> MI	<input type="checkbox"/> CUI/AESH/PEC
<input type="checkbox"/> Adjoint/Adjointe	<input type="checkbox"/> Directeur/Directrice	<input type="checkbox"/> Temps partiel:%	<input type="checkbox"/> Disponibilité	<input type="checkbox"/> Retraité/Retraitee

Cotisation: €

Mode de règlement :

1 à 6 chèques débités chaque mois
Nbre de chèque(s) :

5 prélèvements automatiques
Je remplis l'imprimé ci-dessous le cas échéant, je le signe.

Signature:

Montant des cotisations

Échelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}
Instit.							133	139	147	155	170
PE	35	90	130	138	145	154	164	177	187	203	219
PE hors classe	185	199	213	231	246	260	277				
PE cl. excep.	241	256	269	286	308	320	337				

Ajouter: ► Spé: +8€ ► PEMF/CPC: +8€ ► Dir 2/4cl: +5€ ► Dir 5/9cl: +9€
 ► Dir 10cl et +: +12€ ► Dir SEGPA: +14€ ► CUI/AESH, étudiant: 35€
 ► Stagiaire: 35€ ► T1: 90€ ► Retraité: 124€

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation

Mise en conformité avec la CNIL: j'autorise le SNUipp à faire figurer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires dans les fichiers et traitements automatisés. Le SNUipp pourra utiliser ces renseignements pour l'envoi de la presse syndicale et des publications éditées par le SNUipp et la FSU. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp, section de l'Yonne.

Syndicat National Unitaire des Institueurs, Professeurs d'école et PEGC

Le SNUipp-FSU est un syndicat de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

SNUipp 89—2 avenue Courbet—89000 AUXERRE

03 86 46 00 01—snu89@snuipp.fr—<http://89.snuipp.fr>

